



SOMMAIRE

	Pages
Allocution du général Yakubu Gowon, chef du Gouvernement militaire fédéral du Nigéria	1
Point 3 de l'ordre du jour : Pouvoirs des représentants à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale (suite) :	
b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	7
Point 9 de l'ordre du jour : Discussion générale (suite) :	
Discours de M. Muller (Afrique du Sud)	9
Discours de M. Al-Thani (Qatar)	12

Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).

**Allocution du général Yakubu Gowon,
chef du Gouvernement militaire fédéral du Nigéria**

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le très grand honneur de souhaiter la bienvenue à Son Excellence le général Yakubu Gowon, chef du Gouvernement militaire fédéral du Nigéria, qui représente un pays dont la contribution à l'œuvre de notre organisation est très importante. Je prie Son Excellence de bien vouloir nous faire l'honneur de prendre la parole devant nous.

2. Le général **GOWON** (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis particulièrement heureux de cette occasion de prendre la parole devant cette auguste assemblée. C'est la première fois que je viens ici en ma qualité actuelle et je me sens déjà entouré d'amis — et cela est normal car nous sommes tous unis dans le désir de traduire dans les faits la philosophie qui a inspiré la création de cet organisme mondial. Les fondateurs avaient l'espoir que cette organisation, représentant des peuples de formations politique, culturelle, économique et sociale différentes, constituerait un instrument efficace pour mettre en harmonie des vues différentes, pour concilier des intérêts en concurrence et pour prendre les mesures pratiques qui donneraient une forme concrète aux aspirations de l'humanité à la paix et à l'abondance dans la justice et la dignité. Il serait vraiment difficile de trouver des idéaux plus élevés pour la structure d'un ordre mondial. Nous montrer à la hauteur de ces espérances, voilà le défi qui nous est lancé à nous tous assemblés ici.

3. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter mes félicitations les plus vives pour votre élec-

tion à la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. C'est là un hommage approprié rendu à vos grandes qualités de diplomate, un diplomate qui a rendu d'éminents services, non seulement à son pays, mais aussi à toute la communauté internationale. Votre élection est également un honneur mérité pour votre pays, l'Equateur, avec lequel mon pays entretient des relations chaleureuses et qui, constamment, a fait preuve de son attachement aux buts et aux principes de notre charte. Je suis certain que, sous votre sage direction, la présente session de l'Assemblée générale connaîtra les plus grands succès.

4. Mes félicitations s'adressent aussi aux membres du Bureau et au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim qui, depuis qu'il a pris ses fonctions, a rempli sa lourde tâche avec un grand dévouement et un sentiment évident d'engagement personnel. Je lui souhaite le plein succès et la bénédiction divine. Je tiens aussi à dire officiellement mes remerciements pour les excellents services rendus à cette organisation et à l'humanité par les secrétaires généraux antérieurs, particulièrement feu Dag Hammarskjöld et U Thant.

5. Il y a 13 ans, mon pays devenait le 99^e Membre de cette organisation. A cette occasion, le Premier Ministre du Nigéria de l'époque, feu sir Abubakar Tafawa Balewa, exprimait la foi du Nigéria en l'Organisation des Nations Unies, disant que c'était le seul dispositif efficace pour assurer la paix dans le monde et le progrès de l'humanité en général¹. Je tiens aujourd'hui à redire la confiance de mon pays en les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Au Nigéria, nous estimons que si tous les Etats Membres respectent strictement les dispositions de notre charte, prouvant ainsi le sérieux de leur dévouement aux idéaux de notre organisation, il nous sera possible de faire une réalité de cette promesse unique et éclatante que représentent les Nations Unies pour l'humanité tout entière.

6. Je crois moi-même fermement en l'Organisation des Nations Unies. Je suis donc quelque peu troublé de voir que l'idée que d'aucuns se font des Nations Unies est fautive, ne voyant que l'absence de succès spectaculaires lorsqu'il s'agit de traiter dans l'immédiat de certains problèmes majeurs de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de la pauvreté humiliante d'une vaste majorité de la population mondiale. Partant d'un tel point de vue, on aboutit souvent à la conclusion que l'Organisation n'a plus grand sens à notre époque. Je ne

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Séances plénières, 893^e séance.

partage pas ce pessimisme et je me permets de dire que la plupart des Africains n'accepteraient pas une évaluation aussi navrante des Nations Unies. Nous connaissons tous les insuffisances et les défauts de l'Organisation. Mais il faut y voir, dans une certaine mesure, un reflet du monde qui a fait notre organisation et qui la gère aujourd'hui. Il faut chercher à en améliorer l'efficacité mais, en Afrique, nous espérons que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies entreprendront ce travail de telle manière qu'elle n'en souffre pas, cette organisation d'une importance vitale pour les populations du tiers monde, si vastes, si pauvres et encore en voie de développement.

7. Pour des millions d'êtres humains de par le monde, les Nations Unies constituent la tribune indispensable d'où l'on peut attirer l'attention du monde sur certains des problèmes qui le harcèlent et pour lesquels, trop souvent, il ne semble pas y avoir d'autre solution en vue. Ainsi, les Nations Unies peuvent faire et font peser le poids moral de l'opinion mondiale sur un grand nombre de questions très discutées. Cela explique la grande utilité de l'Organisation pour les petites nations et pour les peuples qui sont les déshérités et les victimes de ce monde. Par exemple, il est évident que sans la pression morale exercée sur les puissances coloniales — surtout par cette organisation — la lutte pour l'autodétermination et l'indépendance aurait été certes beaucoup plus dure pour beaucoup des nations qui, aujourd'hui, sont Membres de l'Organisation des Nations Unies et s'en enorgueillissent. Nous ne saurions davantage méconnaître les immenses services rendus par l'Organisation et ses institutions spécialisées dans des domaines d'importance vitale comme la santé, les campagnes d'alphabétisation, le bien-être de l'enfance et la défense d'une législation progressive du travail dans le monde entier.

8. L'on ne saurait trop souligner que l'objectif premier des Nations Unies est de préserver l'humanité du fléau de la guerre. Hélas, nous n'avons pas toujours su atteindre ce noble objectif. Il y a eu des ruptures de la paix, comme en Corée et au Viet-Nam, dont les conséquences ont été particulièrement abominables pour ceux qui étaient en cause. Toutefois, depuis 1945, il n'y a pas eu de guerre globale du genre de celles que l'humanité a connues dans toute leur horreur dans la première moitié de ce siècle. Il est à l'honneur de cette organisation que, ces derniers temps, quand des conflits ont éclaté entre nations, une intervention pacifique des Nations Unies a réussi à les enrayer. En d'autres régions du monde, les Nations Unies continuent de jouer un rôle vital pour la création d'une stabilité matérielle et pour empêcher une aggravation de conditions politiques et sociales malheureuses et instables. Ce n'est donc pas sans raison que nous pouvons penser aux 28 années d'existence de notre organisation avec une certaine satisfaction. Le faible degré de stabilité et d'espoir qui a été donné au monde et à ses nombreux habitants au cours de ces 28 dernières années justifie les longues heures passées en cette salle et dans celles du Conseil de sécurité et d'autres organes.

9. Bien sûr, la constatation de ces réussites de l'Organisation des Nations Unies ne doit pas nous inciter à nous reposer sur nos lauriers. Comme dans toute entreprise humaine, certaines activités de l'Organisation des Nations Unies demandent à être rapidement examinées

de près et améliorées. Je songe notamment au besoin impérieux de rectifier les défauts de structure et les défauts institutionnels qui mettent une entrave à certains de ses travaux. Lorsque la Charte a été conçue, cinq nations se sont vu confier la responsabilité de la "police" du monde entier. Dans la situation d'alors semblable arrangement pouvait sembler justifié et acceptable. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Une révision des processus de prise de décisions aux Nations Unies, compte tenu des réalités politiques du jour, s'impose depuis longtemps. Est-il besoin de dire qu'un domaine qui nous préoccupe immédiatement est l'emploi croissant du veto au Conseil de sécurité à l'appui de causes qui semblent opposées aux nobles objectifs de la Charte? Soulignons à ce propos que les nations africaines, en fait la plupart des nations du monde, ont été troublées du constant recours au veto pour empêcher la réussite d'initiatives valables dans des questions touchant aux droits fondamentaux de l'homme, à sa liberté et à sa dignité en de nombreuses parties du monde, et notamment dans certaines parties de l'Afrique qui se trouvent encore sous un régime étranger ou minoritaire. Nous avons donc l'espoir que les nations qui, à l'heure actuelle, bénéficient des avantages du droit de veto en feront usage avec un sens de leurs responsabilités dans l'intérêt de la paix du monde et du progrès de l'humanité.

10. Dans l'introduction à son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général nous invite à prendre part à un "débat constructif" sur l'avenir de notre organisation [A/9001/Add.1, p. 1]. J'ai l'espoir qu'en répondant à cette invitation tous les Etats Membres présenteront des propositions capables d'assurer que les résolutions et les décisions des Nations Unies seront appliquées par tous les Etats Membres.

11. C'est une source de soulagement que de savoir que dans le monde d'aujourd'hui la préoccupation naissant de rivalités et d'hostilités désuètes, d'une part, et de méfiances et de soupçons idéologiques, d'autre part, se trouve progressivement remplacée par un esprit d'accommodement. L'admission de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies justifie notre espérance qu'avant longtemps il y aura une universalité véritable de représentation en cette organisation. Je félicite ces deux nations ainsi que le Commonwealth des Bahamas de leur entrée aux Nations Unies.

12. Tout en approuvant les mesures importantes prises pour mettre fin aux séquelles de la seconde guerre mondiale en Europe, nous affirmons que des mesures visant à une normalisation de la situation sur ce continent devraient trouver leur contrepartie dans une recherche soutenue de la paix, de la compréhension et de la coopération dans le monde entier. La recherche de la paix et de la sécurité doit se faire dans un contexte global et doit s'assurer de la participation active de tous les pays. Nous saluons les accords entre les superpuissances dans la mesure où de tels accords réduisent la crainte et la menace d'une guerre nucléaire. Toutefois, nous ne saurions manquer de demander aux superpuissances de résister à la tentation de limiter leur esprit de négociation aux seules questions qui sont d'intérêt direct pour elles-mêmes et leurs peuples. Nous devons insister pour que leurs négo-

ciations et leurs accords qui affectent le sort de tiers tiennent compte des opinions de ceux qui se trouvent concernés. En effet, la paix et la sécurité de toutes les nations, de tous les pays, grands ou petits, riches ou pauvres sont en jeu. Il est donc essentiel que chacun participe, selon le principe d'égalité souveraine, à la solution des questions qui intéressent le monde entier.

13. Il y a quelques mois, l'Organisation de l'unité africaine [OUA] célébrait son dixième anniversaire. J'ai eu le grand honneur de présider à ces cérémonies et à la dixième session de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. Je voudrais exprimer la profonde reconnaissance de l'OUA et de tous les peuples d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies pour la coopération, l'enthousiasme et l'assistance qui ont continué à marquer les relations entre notre organisation régionale et l'Organisation mondiale. Nous sommes très sensibles à l'intérêt constant de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'institution et au souci sans défaillance du Secrétaire général et des diverses institutions pour l'évolution des événements en Afrique et le progrès de l'OUA. Tout cela est conforme à l'esprit de l'Article 52 de la Charte qui encourage les organismes régionaux pourvu qu'ils soient "compatibles avec les buts et les principes des Nations Unies".

14. La Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme ont beaucoup contribué à établir la base et la Charte de l'OUA. Vous me permettrez donc quelques remarques quant à la façon dont notre organisation régionale s'est attachée aux nombreux problèmes que connaît notre continent.

15. La naissance de l'OUA en 1963 a été une expression de foi et sa réaction aux grands défis des temps modernes a rempli tous les Africains de joie et d'une immense fierté. En 10 ans à peine, nous avons surmonté certaines des difficultés premières qui nous faisaient obstacle. Des pays indépendants de toutes les parties de l'Afrique, des pays ayant des formations historiques, politiques, linguistiques et sociales très diverses se trouvent maintenant unis dans notre organisation, qui est aujourd'hui reconnue comme étant la voix de notre continent.

16. Bien entendu, lorsque nous avons passé en revue les diverses activités de l'OUA à la réunion que je viens d'évoquer, nous avons reconnu que nous n'avons pas atteint tous nos objectifs. En fait, il eût été difficile de réaliser chacun de nos buts en 10 ans à peine, étant donné les incertitudes et les impondérables des événements mondiaux. Toutefois, nous avons réussi à renforcer notre indépendance nationale et à régler entre nous, et sans mobiliser l'attention du reste du monde, beaucoup des différends interafricains qui se sont présentés. Nous avons lancé de nombreux programmes économiques et sociaux tendant à améliorer la qualité de vie de nos peuples dans un esprit d'indépendance.

17. Nous avons rapproché du cœur de chaque Africain le sentiment de l'unité et de la coopération africaines. Nous avons continué de défendre, en tant qu'élément central de la solution des problèmes relatifs à notre continent, l'esprit d'abnégation, de compromis et de réconciliation. Nous nous sommes engagés solennellement à

redoubler d'efforts en vue d'éliminer toutes les formes de colonialisme et de racisme de notre continent, prenant ainsi en main le contrôle du sort de notre continent. L'Organisation de l'unité africaine a été avant tout le symbole de l'effort collectif des gouvernements africains et de leurs peuples pour défendre à jamais la dignité et l'importance de l'Africain dans ce monde.

18. Le problème soulevé par la persistance du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid* constitue le problème le plus difficile qui se pose à notre continent. Non seulement le colonialisme, le racisme et l'*apartheid* constituent un outrage sans nom à la dignité de l'homme dans les régions où sévissent ces maux, mais ils représentent aussi une menace grave à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance des Etats africains et à la paix et à la sécurité internationales. Treize ans après l'adoption de la résolution 1514 (XV) de l'Organisation des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, plus de 30 millions d'Africains, dispersés sur un sixième environ de notre continent, continuent de se voir refuser les droits de l'homme, d'être exploités et d'être assujettis à des régimes minoritaires, racistes et colonialistes. Au défi de l'opinion publique mondiale et au mépris total des décisions de toutes les organisations internationales d'unité africaine, ces régimes se sont fanatiquement et catégoriquement opposés à toute tentative visant à introduire des changements constitutionnels tendant à la participation, en toute justice, de la majorité des habitants de ces territoires au processus qui régit leur destinée et leur vie quotidienne. Ainsi privés sans cesse de droits fondamentaux et légitimes, et privés de tout espoir de changement par une classe dirigeante impitoyable et intransigeante, est-il surprenant alors que le désespoir pousse des hommes raisonnables, ne désirant autre chose que la paix et le progrès, vers des solutions terribles inspirées par des déceptions constantes et la perte de tout espoir ? Pouvons-nous alors être étonnés que les peuples soient attirés, dans cette situation, vers le choix douloureux de la force et du conflit ? Pour notre part, à l'OUA nous n'avons d'autre choix que celui d'accorder un appui plein et entier aux efforts de nos frères malheureux pour rétablir leur droit légitime à l'autodétermination et à l'indépendance. Ainsi qu'il est stipulé dans la Déclaration solennelle de politique générale adoptée à la session du dixième anniversaire, notre appui à la lutte de libération

"adopté en réponse aux aspirations légitimes et profondes de nos peuples s'inscrit moins dans une communauté circonstancielle ou sentimentale d'intérêts que dans la prise de conscience de la communauté du destin commun de tous les peuples du continent africain".

19. A la même réunion, les chefs d'Etat et de gouvernement africains ont examiné avec satisfaction les progrès accomplis, au cours des 10 ans d'existence de l'OUA, dans la lutte légitime des peuples de l'Angola, de la Guinée-Bissau et des îles du Cap-Vert, du Mozambique, de la Namibie, du Zimbabwe, des îles Comores, de ce que l'on appelle la Côte française des Somalis, du Sahara dit espagnol, des îles Seychelles et des îles Sao Tomé-et-Principe. La lutte et la pression persisteront en Afrique jusqu'à ce que la souillure de cette dégradation de la dignité humaine disparaisse et jusqu'à ce que l'Africain,

partout sur son continent, puisse lever fièrement la tête dans l'indépendance et l'autodétermination, étant ainsi à même de contribuer au progrès du monde.

20. A ce propos, je me permettrai de signaler la décision importante et hardie, adoptée par le peuple depuis longtemps opprimé de la Guinée-Bissau et son parti politique, de déclarer l'indépendance de ce pays. En Afrique, nous pensons que la lutte pour la consolidation finale de l'indépendance de cette nouvelle nation serait grandement renforcée par l'appui et la coopération concrets que tous les hommes de bonne volonté et tous ceux qui souscrivent aux principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies apporteraient, rapidement et sans hésitation, aux efforts déployés par les propriétaires et les peuples authentiques de la Guinée-Bissau.

21. La déclaration d'indépendance du peuple de la Guinée-Bissau a reçu l'appui écrasant des Etats membres de l'OUA et des amis de l'Afrique. Je voudrais, au nom de l'Afrique, remercier ces amis qui promptement ont bien voulu reconnaître ce nouvel Etat. Nous avons donc l'espoir que cette nation nouvelle pourra sous peu prendre la place qui lui revient en tant que membre de plein droit de la communauté internationale.

22. Que dire de la Namibie ? La situation en Namibie continue d'être la source d'une préoccupation et d'une gêne considérables pour cette organisation. Il n'est pas nécessaire de revenir sur les nombreuses décisions adoptées par les Nations Unies et par les organes compétents en vue d'apporter une solution rationnelle à la situation qui s'est créée en Namibie, à la suite de l'inflexibilité du régime raciste de l'Afrique du Sud qui continue d'occuper de manière illégale ce pays. L'Organisation des Nations Unies s'est efforcée de s'acquitter de ses responsabilités fondamentales envers le peuple malheureux de la Namibie en fournissant à plusieurs reprises des possibilités de transformation progressive et pacifique de la situation dans ce pays. Dans de nombreuses parties du monde, nombreux étaient ceux qui croyaient que le Gouvernement sud-africain, dans son propre intérêt bien compris, profiterait des nombreuses occasions offertes par l'Organisation des Nations Unies pour s'acquitter d'obligations lamentablement négligées à l'égard du peuple de la Namibie.

23. Mais qu'avons-nous constaté ? Le Gouvernement sud-africain défie constamment l'opinion mondiale. Après même que la Cour internationale de Justice a émis l'avis indiquant clairement que le Gouvernement sud-africain n'avait plus aucun droit moral ou juridique à gouverner la Namibie, le Gouvernement sud-africain continue de soumettre le peuple de ce pays à un système social et politique fasciste.

24. Nous sommes fondés à nous demander pourquoi, de tous les territoires qui ont été confiés aux puissances colonialistes en vertu du régime de tutelle, ce n'est qu'en Namibie, territoire confié à l'Afrique du Sud, que cette tutelle internationale a été trahie. Tous les autres territoires sont aujourd'hui membres de plein droit de l'Organisation des Nations Unies ou au seuil de l'indépendance. En Afrique, nous croyons fermement que l'Organisation des Nations Unies et notamment les membres

permanents du Conseil de sécurité ont le devoir et la responsabilité de recourir à tous les moyens dont ils disposent pour forcer l'Afrique du Sud à se retirer de la Namibie, et, par la suite, d'assumer le contrôle de ce territoire et de l'administrer jusqu'à ce qu'il accède à la pleine indépendance.

25. En même temps que la pression et le progrès constants dans les efforts des mouvements de libération dans diverses parties de l'Afrique, nous voyons avec consternation l'appui que certaines nations continuent d'accorder à deux Etats Membres de cette organisation qui ont l'honneur douteux dans l'histoire d'être les seuls défenseurs de la répression et du colonialisme et du racisme. En outre, le régime illégal de Salisbury demeure en raison de l'infraction aux décisions unanimes de l'Organisation et de l'humanité commise par certains pays Membres de l'Organisation. Ceux qui préfèrent vendre quelques marchandises à une clique illégale comme celle-là ou acheter des produits que les racistes de Salisbury désirent vendre pour se maintenir au pouvoir ont peut-être fait leurs calculs et préfèrent un profit temporaire au sens de l'honneur et à la place qu'ils occuperont dans l'histoire.

26. Pendant que je traite de cette question, je devrais peut-être souligner une fois de plus la tristesse qu'éprouve l'Afrique devant l'intransigeance obstinée et déraisonnable des régimes blancs qui continuent de s'ériger en ennemis de l'Afrique et du tiers monde. Personne, en Afrique, ne désire suivre la voie de la lutte armée et du conflit contre ces régimes minoritaires par simple plaisir. Nul n'a demandé que ceux qui vivent normalement en Afrique et souhaitent se considérer comme partie intégrante de l'Afrique soient, d'aucune manière, amenés à se sentir importuns. Ceux qui sont nés parmi nous, vivent avec nous et se joignent à nous dans un esprit de coopération sont les bienvenus en Afrique, car ils sont africains. C'est pour cette raison que nous avons fait de véritables efforts pour assurer le monde de notre désir d'harmonie raciale dans des conditions de respect mutuel et de règne des droits fondamentaux de l'homme pour tous les habitants du continent. N'est-ce pas là un message d'espoir pour les régimes colonialistes et racistes ? Le Manifeste de Lusaka², que mon cher ami et frère le Président de la République-Unie du Cameroun, Ahmadou Ahidjo, a présenté il y a trois ans à l'Assemblée au nom de l'Afrique³, concrétisait l'effort de l'Afrique pour mettre au point une solution pacifique des problèmes raciaux et coloniaux du continent — problèmes qui ne sont pas de notre fait. Quelle a été la réaction ? Les régimes colonialistes et racistes ont rejeté notre offre de paix sans autre forme de procès et nous ont récompensés en intensifiant les lois de répression dans les régions qu'ils contrôlent, les massacres de nos gens, l'assassinat, à leur instigation, des dirigeants authentiques des mouvements africains de libération, et des attaques contre des pays indépendants d'Afrique.

27. Etant donné, donc, la toile de fond de nos efforts en vue de solutions pacifiques et de la réaction à ceux-ci, nous sommes désorientés en constatant que plusieurs

² *Ibid.*, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

³ *Ibid.*, vingt-cinquième session, Séances plénières, 1845^e séance.

pays qui s'affirment amis de l'Afrique continuent d'accorder un tel appui matériel et moral aux régimes colonialistes et racistes et de les renforcer dans leur oppression de nos peuples. Permettez-moi de lancer une fois de plus, au nom de l'Afrique, un appel à ceux qui appuient nos oppresseurs. Il est temps pour nous tous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, de nous unir pour isoler efficacement et totalement les régimes colonialistes et racistes de l'Afrique australe. Il est temps pour nous de renforcer les sanctions contre la clique rebelle de Salisbury. En outre, j'adresse un appel aux Nations Unies et à la communauté internationale en général pour qu'elles accordent aux mouvements de libération et aux millions d'Africains soumis à une oppression et à une exploitation très dures l'aide matérielle qui assurerait que les peuples d'Afrique bénéficient des promesses que contient la Charte des Nations Unies.

28. Le temps est favorable à l'Africain dans la lutte contre le colonialisme et l'*apartheid*. La victoire nous est garantie dans la guerre contre l'oppression et la privation de liberté individuelle. Mais l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres peuvent rendre le processus moins douloureux et aider à raccourcir le chemin en prenant les mesures nécessaires avant qu'il ne soit trop tard. Ce faisant, les Nations Unies contribueraient au développement de la paix et du progrès, qui remplaceraient le malheur et la souffrance dans le monde.

29. Au cours de la session qui a marqué notre dixième anniversaire, les chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique ont adopté un autre document d'une grande importance. Il s'agit de la Déclaration africaine sur la coopération, le développement et l'indépendance économique. Pendant les 10 ans qui se sont écoulés depuis la création de l'OUA, nous avons constaté que la promesse d'un développement économique réel menant à l'indépendance économique, comme le prévoit la Charte de l'OUA, n'a pas été marquée par un progrès encourageant. Au contraire, il y a eu détérioration constante des conditions économiques et sociales des pays africains et des pays en voie de développement en général. Le fossé qui nous sépare des pays développés continue de s'élargir. Les mesures adoptées au cours de la dernière décennie ont été gênées, nous l'avons constaté, par d'autres événements dans le monde entier, événements à propos desquels nous n'avons pas grand-chose à dire et sur lesquels nous n'avons nul contrôle. Les termes de l'échange nous ont été constamment défavorables. Des dispositions monétaires d'ordre mondial ont été prises sans que l'on nous consulte et sans que l'on tienne compte de nos intérêts.

30. Devant une telle situation et pleinement convaincus que nous devons prendre nous-mêmes fermement en main notre destin économique si nous voulons obtenir des améliorations notables, nous, les Etats africains, avons solennellement proclamé notre détermination de parvenir à l'indépendance économique et au développement du continent par une véritable mobilisation des ressources humaines et matérielles propres à l'Afrique. A cette fin, nous avons décidé d'accélérer la mise en œuvre de la politique d'africanisation dans chacun de nos pays et d'assurer une représentation africaine efficace et équitable dans les organisations internationales.

31. Gardant présente à l'esprit la ~~part~~ ^{part} subie et continue de subir l'Afrique par l'exploitation étrangère de ses ressources naturelles, nous avons décidé de défendre vigoureusement, constamment et de concert, les droits souverains qu'ont nos pays d'exercer un contrôle total et réel sur nos ressources.

32. Le temps, nous semble-t-il, est venu pour les riches, au sein de cette organisation, de réfléchir sérieusement au danger qu'il y a à se trouver entourés de tant de pauvres. Dans leur propre intérêt, pour ne pas parler de l'intérêt de l'humanité en général, les nations riches devraient nous donner à tout le moins une chance égale de nous en tirer nous-mêmes. Nous n'avons pas l'intention de continuer à mendier à la porte des riches. Ce que nous voulons, ce que nous exigeons, c'est la possibilité pour nous, peuples, d'avoir l'occasion d'acquérir les connaissances techniques sans lesquelles aucun système économique digne et progressiste ne peut être façonné et maintenu dans le monde moderne. Nous savons que nous ne pouvons pas nous attendre à une aide, du moins pas à une aide assez importante pour contribuer de façon significative à nos besoins de développement. Mais les pays plus anciens, qui ont plus d'expérience et de connaissance techniques, pourraient faire beaucoup pour honorer une promesse faite à l'humanité et à cette organisation, en évitant, pour ne pas faire obstacle à notre progrès, de conclure des arrangements de commercialisation égoïstes et inéquitables qui seraient nuisibles à notre production, et en facilitant notre détermination d'utiliser nos ressources, telles qu'elles sont, dans l'intérêt de nos propres peuples. J'espère que cette session de l'Assemblée générale approuvera l'idée constructive qui s'est dégagée de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est réunie à Alger du 5 au 9 septembre 1973, tendant à ce qu'une session spéciale de l'Assemblée générale, consacrée aux questions économiques, ait lieu en 1975, date à laquelle nous serons au milieu de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

33. Je terminerai cette allocution en mentionnant les problèmes urgents et graves du Moyen-Orient, région avec laquelle l'Afrique a des liens très forts et très profonds.

34. Comme si la situation dans laquelle environ 2 millions de réfugiés sont privés de leur patrie et condamnés pratiquement à terminer leur existence dans des tentes n'était pas suffisamment terrible, l'état qu'on pourrait qualifier de "ni guerre ni paix" vient rendre le problème plus pénible encore. Depuis juin 1967, certaines parties de territoires d'Etats Membres de l'Organisation sont sous l'occupation étrangère d'un autre Etat Membre des Nations Unies. Lorsque le Conseil de sécurité a adopté sa célèbre résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967, il a été amplement reconnu que ses dispositions constituaient un cadre équilibré à une solution honorable et équitable de la crise. Cette résolution était la plus grande source d'espoir d'aboutir à la paix fondée sur la justice dans la région. Non seulement la paix continue-t-elle de nous échapper, mais nous sommes également témoins d'une série indicible d'agressions, de brutalités éhontées et insensées, de harcèlements et de massacres, pour ne pas mentionner les actes de piraterie aérienne, qui dominent

les nouvelles de la région. Est-il besoin de dire que de telles conditions représentent une menace constante à la paix et à la sécurité dans le monde.

35. L'Organisation de l'unité africaine, à chacune de ses sessions successives, a exprimé une vive inquiétude à l'égard de la situation. Nous avons fait davantage. Comme on s'en souviendra, une mission de quatre chefs d'Etat africains s'est rendue en Egypte et en Israël en 1971. J'ai eu le grand honneur d'être l'un des membres de cette mission. Notre but était de voir comment l'OUA, puisque l'un de ses membres était en cause dans le conflit du Moyen-Orient, pourrait contribuer modestement aux efforts des Nations Unies et d'autres en vue de trouver une solution juste et pacifique, ou, tout au moins, de parvenir à un climat de détente dans cette situation explosive.

36. Lors de sa dixième session, qui a eu lieu à Addis-Abeba en mai dernier, l'OUA a passé en revue, une fois de plus, la situation apparemment insoluble qui règne au Moyen-Orient. Elle a adopté une résolution et m'a chargé, en tant que président en exercice, de présenter ses opinions à votre auguste assemblée.

37. Permettez-moi donc de lire la résolution, qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement africains :

“La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, réunie en sa dixième session ordinaire à Addis-Abeba, Ethiopie, du 27 au 29 mai 1973,

“Ayant entendu la déclaration de Son Excellence H. El Chaffei, vice-président de la République arabe d'Egypte, relative à la situation au Moyen-Orient en général, et singulièrement celle qui résulte de la continuation de l'occupation d'une partie du territoire égyptien depuis l'agression perpétrée par Israël le 5 juin 1967,

“Rappelant toutes les résolutions prises à cet égard par l'Organisation de l'unité africaine, et en particulier la résolution AHG/Res.67 (IX) adoptée par le Sommet africain de Rabat,

“Réaffirmant la résolution 2429 (XXVII) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1972,

“Consciente du danger qui découle de l'aggravation de la situation qui prévaut au nord-est du continent africain du fait de l'agression continue perpétrée contre le territoire égyptien et d'autres territoires arabes, danger qui menace la sécurité, l'intégrité territoriale et l'unité de notre continent,

“Notant avec une vive préoccupation qu'en dépit des nombreuses résolutions de l'Organisation de l'unité africaine et des Nations Unies engageant Israël à se retirer de tous les territoires africains et arabes occupés Israël non seulement persiste dans son refus d'appliquer ces résolutions, mais s'évertue à pratiquer une politique tendant à créer dans ces territoires un état de fait accompli, pour servir ses visées expansionnistes,

“Déplorant l'obstruction systématique par Israël de tous les efforts déployés en vue de parvenir à une solution pacifique du problème, et ce tant sur le plan international que sur le plan africain,

“Rappelant à cet égard l'attitude négative réservée par Israël à la mission des dix chefs d'Etat africains mandatés par l'Organisation de l'unité africaine pour assurer la mise en œuvre de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, stipulant en particulier le retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés, conformément au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force,

“Notant avec satisfaction que la République arabe d'Egypte n'a épargné aucun effort en vue de parvenir à une solution juste et durable du problème, efforts qui ont été marqués par la coopération constructive de l'Egypte avec les instances internationales et africaines,

“Notant en outre que l'intransigeance d'Israël et son refus systématique de se conformer à la volonté de la communauté internationale mettent en danger la sécurité du continent,

“Pleinement consciente du fait que l'aide massive, militaire, économique et autre ainsi que l'appui politique et moral fournis à Israël par certaines puissances lui permettent de poursuivre son agression et l'encouragent à perpétrer des actes de terrorisme en particulier la destruction tragique de l'avion civil libyen, qui a fait d'innocentes victimes,

“1. Prend note de la déclaration de Son Excellence H. El Chaffei, vice-président de la République arabe d'Egypte;

“2. Condamne énergiquement l'attitude négative d'Israël, ses actes de terrorisme et son obstruction de tous les efforts déployés en vue de parvenir à une solution juste et équitable du problème conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967;

“3. Demande une fois de plus le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes de tous les territoires africains et arabes occupés;

“4. Déclare nuls et non avendus les changements effectués par Israël dans les territoires occupés et s'engage à ne reconnaître aucun changement susceptible d'aboutir à un fait accompli ou de porter atteinte à l'intégrité territoriale des pays qui sont victimes de l'agression israélienne;

“5. Reconnaît que le respect des droits inaliénables du peuple palestinien est un élément essentiel de toute solution juste et équitable, de même qu'il est un facteur indispensable de l'établissement d'une paix durable dans la région;

“6. Réaffirme, au nom de la solidarité africaine et en vertu de l'Article II, paragraphe C de la Charte de l'OUA, son appui agissant et total à la République arabe d'Egypte dans la lutte légitime en vue de recou-

vrer totalement et par tous les moyens son intégrité territoriale;

"7. Attire l'attention d'Israël sur le danger qui menace la sécurité et l'unité du continent africain du fait de la poursuite de son agression et de son refus d'évacuer les territoires des pays victimes de cette agression, et déclare que l'attitude d'Israël pourrait engager les Etats membres de l'OUA à prendre à l'échelle de l'Afrique des mesures, individuelles ou collectives, politiques et économiques à son égard, conformément aux principes proclamés par la Charte de l'OUA et celle des Nations Unies;

"8. Demande instamment aux puissances qui fournissent à Israël tous les types d'armes et d'équipement militaire et lui accordent un appui moral et politique, lui permettant ainsi de renforcer son potentiel militaire, de s'abstenir de le faire;

"9. Appuie fermement l'initiative de l'Egypte invitant le Secrétaire général de l'ONU à soumettre au Conseil de sécurité un rapport sur la situation explosive qui prévaut au Moyen-Orient et exprime l'espoir que le Conseil de sécurité prendra toutes mesures efficaces en vue de l'application immédiate des résolutions adoptées par l'ONU à cet égard, afin qu'une paix juste et durable puisse s'établir dans la région;

"10. Désigne les ministres des affaires étrangères du Nigéria, du Tchad, de la Tanzanie, de la Guinée, de l'Algérie, du Kenya et du Soudan pour être les porte-parole de l'OUA sur cette question au Conseil [de sécurité, aux] des Nations Unies les 4 et 5 juin 1973;

"11. Charge le Président en exercice de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de présenter les vues de l'OUA sur la question à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies."

Telle est la voix unanime de l'Afrique sur cette question.

38. Depuis lors, les six ministres des affaires étrangères désignés par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont participé aux travaux du Conseil de sécurité convoqué sur la demande instantane de l'Egypte⁴. Le débat qui s'est déroulé, encore que prolongé, n'a pas abouti à des résultats susceptibles de rendre plus proche la paix dans cette région. L'OUA ne saurait approuver une situation qui, en dernière analyse, ne pourrait être tranchée que par la force des armes. Il y a provocation intolérable dans le fait qu'une partie de l'Egypte, Etat Membre, demeure sous occupation armée en dépit de l'expression unanime de l'opinion internationale contre l'acquisition de territoires par la force des armes.

39. Les membres de l'OUA désirent la paix au Moyen-Orient, une paix fondée sur l'équité, une paix qui n'exige pas l'acquisition de territoires d'autres peuples en tant que préalable, une paix qui reconnaît le droit de toutes les nations de la région à exister dans la sécurité, une paix qui demande comme condition première le respect de la diversité culturelle, une paix qui défend la dignité de l'homme et se nourrit des principes énoncés dans la

Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Charte des Nations Unies. Tous les habitants de la région ont, en effet, le droit de s'attendre à n'être plus distraits des tâches urgentes qu'imposent la reconstruction économique et l'évolution sociale. Ses habitants ont le droit absolu de vivre en paix et de continuer à contribuer, comme ils l'ont fait tout au long de leur passé et de l'histoire, à alimenter le courant essentiel de la civilisation humaine. Voilà ce que les peuples d'Afrique souhaitent avec ferveur pour le Moyen-Orient.

40. Tel est mon message, telle est la tâche solennelle que m'a confiée l'Organisation de l'unité africaine.

41. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier Son Excellence le chef du Gouvernement fédéral militaire du Nigéria, président en exercice de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale (suite*) :

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS (A/9179)

42. **M. KELANI** (République arabe syrienne) : Je serai très bref. Nous avons tous écouté hier [2140^e séance] les représentants du grand continent africain. Les doutes qu'ils ont exprimés sur la validité des pouvoirs des représentants du régime de l'Afrique du Sud ne peuvent être écartés. Ils touchent aux principes fondamentaux mêmes de la Charte. Les fictions juridiques et les cérémonies protocolaires ne peuvent en aucun cas primer le droit. Je pourrais m'étendre sur ce sujet mais, par souci de coopérer avec vous, Monsieur le Président, dans les circonstances que traverse l'Assemblée générale, je me bornerai à présenter l'amendement [A/L.700] de ma délégation au rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [A/9179]. Cet amendement se lit ainsi : "Après le paragraphe 14 du rapport, ajouter ce qui suit : "L'Assemblée générale rejette les pouvoirs des représentants de l'Afrique du Sud." Je vous prie, Monsieur le Président, de mettre cet amendement aux voix.

43. **M. RAMPHUL** (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Je parle en ma qualité de président du groupe des Etats africains. A ce titre j'appuie l'amendement que vient de présenter la délégation syrienne.

44. Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Conformément aux articles 90 et 92 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, je mets aux voix l'amendement déposé par la République arabe syrienne, contenu dans le document A/L.700. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

⁴ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-huitième année, 1717^e, 1726^e, 1728^e, 1733^e et 1735^e séances.

* Reprise des débats de la 2117^e séance.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Bahreïn, Bulgarie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, Tchad, Chine, Congo, Cuba, Tchécoslovaquie, Dahomey, Egypte, Guinée équatoriale, Ethiopie, Gabon, Gambie, République démocratique allemande, Ghana, Guinée, Guyane, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mongolie, Maroc, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Pologne, Qatar, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Sri Lanka, Soudan, République arabe syrienne, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, République Dominicaine, El Salvador, Finlande, France, Allemagne (République fédérale d'), Grèce, Guatemala, Islande, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Malawi, Mexique, Pays-Bas, Nicaragua, Norvège, Portugal, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Turquie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela.

S'abstiennent : Argentine, Bahamas, Botswana, Birmanie, Equateur, Fidji, Honduras, Népal, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Singapour, Thaïlande.

Par 72 voix contre 37, avec 13 abstentions, l'amendement est adopté.

45. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Pour plus de clarté, et à la suite de consultations antérieures quant au sens de ce vote, je voudrais faire la déclaration suivante.

46. Après avoir entendu les arguments avancés au cours de la discussion, et maintenant que l'Assemblée générale a pris une décision à l'égard de l'amendement au rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [A/9179], je suis arrivé à la même conclusion que celle à laquelle ont abouti mes prédécesseurs, les présidents de la vingt-cinquième et de la vingt-sixième sessions de l'Assemblée générale. Puisque l'on n'affirme pas que les pouvoirs de la délégation sud-africaine ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 27 du règlement intérieur de l'Assemblée, le vote qui vient d'avoir lieu équivaut à une condamnation très ferme de la politique suivie par le Gouvernement sud-africain. Il constitue un nouvel avertissement solennel lancé à ce gouvernement. Mais ce vote n'affecte pas les droits et privilèges que dévient l'Afrique du Sud en qualité de Membre de l'Organisation, y compris le droit de participer aux délibérations de l'Assemblée.

47. **M. RAMPHUL** (Maurice) (*interprétation de l'anglais*) : Les représentants de 41 Etats africains, membres fidèles de l'Organisation des Nations Unies, ont écouté avec la plus grande attention le point de vue très érudit que vous nous avez exposé, monsieur le Président, et votre interprétation du vote de la majorité et de ses

effets sur la question de la validité des pouvoirs de certains représentants qui souhaitent participer aux travaux de notre Assemblée. En tant que président du groupe des Etats africains, je tiens à vous donner l'assurance que ce groupe n'a pas — et je répète : n'a pas — l'intention de contester la décision ou l'interprétation personnelle du Président de la présente session de l'Assemblée générale. Cependant, je manquerais à mon devoir, qui est de servir les intérêts bien compris de l'Afrique, si je ne déclarais pas, pour le compte rendu, que nous avons l'intention d'étudier les effets de la décision que vous avez prise et d'adopter, plus tard, toutes les mesures appropriées.

48. Le groupe des Etats africains et l'OUA sont aujourd'hui plus unis que jamais. Il n'y a pas la moindre faille au sein de ce groupe et nous parlons d'une seule voix. En tant que président du groupe des Etats africains, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour présenter de sincères excuses à tous les représentants — à l'exception du représentant de M. Vorster — qui étaient inscrits hier pour prendre la parole. Je suis certain qu'ils comprendront notre position et qu'ils continueront de nous donner leur appui.

49. Je remercie également toutes les délégations non africaines qui nous ont, sans hésiter, apporté un vote positif. Je vous remercie, Monsieur le Président, de la grande patience, de la coopération, de la compréhension et de la courtoisie extrême dont vous avez fait preuve non seulement à mon égard, mais aussi à l'égard du groupe des Etats africains, au cours de débats pénibles mais nécessaires. Je remercie également le Secrétariat.

50. Lorsque le représentant de M. Vorster prendra la parole, les membres du groupe des Etats africains quitteront la salle. Les amis de l'Afrique voudront peut-être suivre notre exemple et se joindre à nous, en cette manifestation, par esprit de solidarité.

51. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Puisqu'il n'y a pas eu contestation de la décision prise par le Président, cette décision est confirmée.

52. Je donne la parole au représentant de la Colombie, qui désire expliquer son vote.

53. **M. CADENA** (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Mon pays estime nécessaire de faire la déclaration suivante.

54. La Colombie a voté contre l'amendement au rapport présenté par la République arabe syrienne puisque la Commission de vérification des pouvoirs n'a d'autre mission que de vérifier les pouvoirs soumis par les gouvernements des Etats Membres. Un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies jouit des droits que la Charte reconnaît à tout autre Etat Membre.

55. Cela ne signifie pas que la Colombie se soit associée à la thèse de l'Afrique du Sud sur la discrimination raciale, que mon pays repousse fermement comme contraire à la Charte et aux droits de l'homme. La Colombie, par tradition, s'est toujours, dans sa politique internationale, opposée à toute discrimination raciale de même qu'à toute violation des droits de l'homme essentiels à la paix et à la justice dans le monde.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

56. M. MULLER (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, une fois de plus cette année l'Assemblée générale s'est tournée vers l'Amérique latine pour trouver une personnalité éminente pour diriger ses travaux. Cet honneur vous revient ainsi qu'à votre pays. Je saisis cette occasion pour vous féliciter d'avoir assumé ces fonctions importantes et pleines de responsabilités, et je suis convaincu que, grâce à votre expérience, nos travaux seront guidés dans une voie constructive.

57. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont aujourd'hui 135, ce qui est beaucoup, si l'on pense aux 51 Etats qui ont signé la Charte en tant que Membres fondateurs en 1945. Mon pays était du nombre. L'un des objectifs à l'époque et dans les années qui ont suivi était de rechercher l'universalité de l'Organisation afin que "Nous, les peuples" de l'Organisation, puissions, de manière justifiée, dire de nous que nous étions les peuples du monde. Nous nous sommes rapprochés de cet objectif souhaitable avec l'admission, à la présente session, de trois nouveaux Etats, les Bahamas, la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, qui représentent à eux trois une population considérable et une diversité de cultures, de systèmes sociaux, de passé politique et de convictions philosophiques.

58. L'admission des deux Allemagne est le fruit de la politique de détente poursuivie activement en Europe et constitue un exemple frappant du fait qu'un accommodement peut intervenir entre des parties ayant des convictions politiques très éloignées et des intérêts contradictoires, à condition qu'on le veuille et qu'on s'y efforce de manière consciencieuse et patiente. C'est une leçon dont nous pouvons tous profiter, car la réduction de l'hostilité permet d'étayer la paix, raison d'être de l'Organisation.

59. L'esprit de détente qui règne partout a été l'un des principaux thèmes des déclarations faites pendant le débat général à la session de l'an dernier. Le temps qui a passé depuis nous permet de placer ses conséquences dans une perspective plus juste et de faire le point. Les pays qui ont suivi la voie de la détente semblent consolider leurs contacts et leurs relations dans leur intérêt, mais aussi, et à bien des égards, dans l'intérêt des autres pays. En même temps, certains autres gouvernements, séparés par des divergences en apparence irréconciliables, ont commencé à suivre leur exemple et à entamer un dialogue prudent. Cette attitude est des plus louables et devrait être approuvée et suivie consciemment par nous tous, car l'impératif majeur, le seul, des relations internationales, est la paix. C'est un fait qu'il ne faut pas oublier, surtout dans les petits pays, car ils ont eux aussi le devoir de travailler à une réduction de la tension suivant l'exemple donné par les grandes puissances. Il serait véritablement tragique que le monde sorte de l'ombre que projetait l'affrontement des grandes puissances pour se retrouver devant la menace de conflits croissants à plus petite échelle. Cette tragédie doit être évitée grâce à un compor-

tement éclairé au sein de l'Organisation, grâce aussi aux efforts individuels de chacun de nous.

60. Dans ses relations extérieures, l'Afrique du Sud, en ce qui la concerne, reste disposée à poursuivre toutes les possibilités de contacts et de communications afin de réduire les tensions et de créer des conditions favorables à la solution des problèmes qui nous préoccupent. Lorsque nos efforts dans ce sens ont trouvé un accueil favorable, les résultats ont été encourageants. L'Afrique du Sud est toujours prête à entamer des discussions avec tout pays du continent africain ou d'ailleurs qui partage nos convictions — solidement enracinées — quant au principe du règlement pacifique des différends. L'Afrique du Sud ne nourrit d'intentions agressives contre aucun pays; c'est pourquoi nous sommes tout disposés à conclure des pactes de non-agression avec les autres Etats d'Afrique. Les accusations selon lesquelles nous aurions commis des actes d'agression sont dépourvues de tout fondement. Nous nous opposons de manière irrévocable à l'emploi de la force et de la violence dans les relations internationales.

61. Il est déplorable que la force et la violence, sous forme d'attaques aveugles contre des innocents, contre des individus ou des groupes sans méfiance et qui ne sont pas engagés, soient devenues la marque de notre temps. Le terrorisme prend des formes nombreuses mais a un élément commun, qui est le mépris total de ses auteurs à l'égard de l'autorité établie et leur ferme intention de semer la subversion et si possible la destruction dans des systèmes d'ordre et de lois constitutionnellement établis tant sur le plan national qu'international. Il est douteux que le droit international d'un Etat souverain puisse survivre et garder une signification si la communauté internationale manque à sa responsabilité et n'enraye pas ce mal. Mon gouvernement est inquiet de constater qu'il y a eu si peu de progrès quant à la solution de ce problème mondial croissant au sein du Comité spécial du terrorisme international qui s'est réuni pour la première fois aux mois de juillet et d'août cette année. Il estime que l'Assemblée devrait commencer sans délai à rédiger une convention générale sur le terrorisme. Nous ne pouvons nous permettre d'esquiver ou d'embrouiller le problème alors que le terrorisme progresse.

62. Si nous, communauté internationale, décidons de régler nos divergences politiques sans recourir à la force, si nous renonçons aux méthodes insensées de terreur et de violence, si nous continuons à faire des progrès en vue du désarmement dans un monde hérissé d'armes mortelles, nous pourrions diriger notre énergie et nos ressources vers la solution des autres problèmes pressants du monde, et ils sont nombreux. Certains n'ont pas un caractère politique et l'humanité tout entière doit les affronter. J'affirme que le problème fondamental, celui dont beaucoup d'autres ne sont que la conséquence, consiste à savoir comment à l'avenir nous pourrions établir un équilibre entre la population en rapide croissance du monde et les ressources toujours plus réduites de notre planète, compte tenu des espérances économiques et sociales croissantes de ceux-là mêmes dont le nombre grandit à un taux extraordinaire et sans précédent. On nous a déjà, par exemple, rappelé cette année — et le rappel était inquiétant — les difficultés qu'il y a à fournir partout de quoi satisfaire le besoin le plus élémentaire de l'homme : l'al-

mentation. Le spectre de la famine est né de la sécheresse qui a dévasté l'Afrique occidentale, de l'aridité, des inondations et des autres désastres naturels qui ont sévi çà et là. Je tiens à exprimer ici la sympathie de l'Afrique du Sud aux victimes de ces calamités. Ces désastres, et la famine qui pourrait en être la conséquence, ne doivent pas être considérés comme des phénomènes isolés. Ils constituent un avant-goût, un avertissement, des problèmes qu'il faudra régler à l'avenir.

63. Un autre problème grave auquel l'humanité doit faire face est celui d'une crise possible de l'énergie. Il est nécessaire qu'existe la coopération la plus étroite entre nations développées et nations en voie de développement à l'égard de cette question, car la part étant faite de la nécessaire protection de la qualité de notre environnement, l'énergie reste la clef de l'amélioration matérielle du sort des hommes. Nous sommes menacés d'un appauvrissement massif de toutes les ressources connues si l'énergie, à l'avenir, continue d'être consommée au taux où elle l'est aujourd'hui. Il est par conséquent essentiel pour nous tous que les différentes sources d'énergie, sur cette planète, soient rationnellement exploitées dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

64. L'énergie nucléaire occupera sans aucun doute une position clef lorsqu'il s'agira de satisfaire les besoins en énergie de l'humanité. Les réacteurs nucléaires, qui ne fourniront que quelque 51 000 mégawatts d'électricité en 1976, fourniront, selon les prévisions, 564 000 mégawatts en 1985 et doubleront ensuite ce chiffre dans l'espace des cinq années qui suivront. Du point de vue du besoin total en électricité dans le monde, l'énergie nucléaire, selon les prévisions, en fournira 23 p. 100 d'ici à l'an 2000, comparés au chiffre de 0,5 p. 100 en 1970.

65. L'Afrique du Sud est l'un des principaux producteurs d'uranium dans le monde. Nous possédons de vastes gisements exploitables d'uranium à faible teneur et nous fournissons de manière stable une partie de l'uranium mondial sur une base compétitive. A l'heure actuelle, nous sommes en train d'évaluer notre capacité de fournir ce combustible nucléaire sous une forme enrichie, puisque l'uranium enrichi est le combustible de la plupart des réacteurs nucléaires.

66. Cela dit, j'ajouterai que le programme d'énergie atomique de l'Afrique du Sud est consacré exclusivement à des fins pacifiques. Notre politique a toujours été et notre politique demeure de ne vendre de l'uranium qu'à la condition qu'il soit assujéti aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique [AIEA] ou à des garanties équivalentes pour empêcher qu'il ne soit détourné vers des fins militaires. Dans le même esprit, le projet d'enrichissement de l'uranium dont je viens de parler servira lui aussi uniquement à des fins pacifiques. A cette fin, le Gouvernement sud-africain se propose de négocier, en temps utile, un accord avec l'AIEA en vue de l'application des garanties à l'uranium enrichi produit grâce à ce projet, afin que cet uranium ne serve qu'à des fins pacifiques.

67. Nous sommes convaincus que cela non seulement annoncera une ère nouvelle de croissance industrielle et

économique en Afrique du Sud, mais que cela nous permettra aussi de contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale pour résoudre le problème énergétique qui menace le monde.

68. Je voudrais maintenant faire une digression et consacrer quelques mots aux tristes incidents de Carletonville dont on a parlé au cours du débat général. La perte tragique de vies humaines est très déplorable. Le Premier Ministre de mon pays a adressé ses condoléances aux proches des victimes immédiatement après l'incident et d'autres ont fait de même. Un mémoire établi par notre mission, et qui est en cours de reproduction en tant que document officiel⁵, donnera sa perspective à cette question. Pour le moment, je demande simplement que l'on ne porte pas de jugement sur cet incident sur la base des seules émotions. Ce qui s'est passé à Carletonville sera déterminé par l'enquête judiciaire qui a été entamée.

69. Passant maintenant à la question du Sud-Ouest africain, je voudrais commencer par dire que mon gouvernement a noté avec regret les appels réitérés adressés au Conseil de sécurité pour qu'il soit mis fin aux contacts entre l'Afrique du Sud et le Secrétaire général. Ces contacts représentent un effort volontaire pour utiliser les instances des Nations Unies afin de rechercher un règlement pacifique du problème. C'est là un des objectifs principaux de notre organisation. Cependant, il semble que l'on demande maintenant de laisser de côté le mécanisme qu'offrent les Nations Unies pour le règlement pacifique des problèmes. Il y aura là nécessairement un encouragement pour ceux qui préconisent l'affrontement, la force et la violence comme moyens d'arriver à quelque chose au Sud-Ouest africain. Or ces incitations ont lieu nonobstant le fait que, pendant les 14 mois qui se sont écoulés entre mars 1972 et avril 1973, et au cours desquels il y a eu des contacts, on ait réalisé plus de progrès réels dans la recherche d'une solution aux problèmes, dans le contexte des Nations Unies, que pendant toutes les années précédentes.

70. Pour la première fois dans l'histoire du Territoire, et en tant que résultat direct de ces contacts, des représentants des groupes noirs, blancs et autres de par le Territoire ont été rassemblés autour d'une table sous la présidence du Premier Ministre d'Afrique du Sud afin d'examiner et de chercher à résoudre les questions qui affectent le Territoire tout entier. Nous estimons que c'est là un phénomène important car, ainsi que l'a déclaré le Premier Ministre de mon pays, ce sont les habitants du Sud-Ouest africain eux-mêmes qui doivent décider de leur propre avenir, et non pas l'Afrique du Sud ou les Nations Unies.

71. En ce qui nous concerne, nous ne croyons pas avoir le droit d'imposer un règlement au Territoire et nous ne croyons pas que l'Organisation des Nations Unies ait le droit — ou même le désir — d'imposer un règlement à ses habitants. Nous respecterons leurs vœux.

72. Nous avons dit que tout ce qui serait fait pour évaluer les vœux de la population ne serait compromis

⁵ *Ibid.*, Vingt-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1973, document S/11007.

par aucun arrangement politique ou administratif existant. Nous avons déclaré aussi qu'en ce qui concerne la question de savoir si des groupes de population individuels pourraient tout d'un coup devenir indépendants en tant qu'entités séparées c'était là une éventualité que nous n'envisagions pas. Nous avons adopté cette attitude en répondant à une question posée par le Secrétaire général pour savoir s'il pouvait devenir possible, compte tenu de la législation sud-africaine, que l'un ou l'autre des groupes de population obtienne une indépendance séparée avant que la population du Sud-Ouest africain dans son ensemble ait exercé son droit à l'autodétermination.

73. Nous estimons que tous ces faits, rapprochés des autres points contenus dans les déclarations de l'Afrique du Sud reproduites dans les rapports du Secrétaire général constituent des progrès dans le vrai sens du terme. L'Afrique du Sud, pour sa part, est prête à établir de nouveaux contacts, car nous croyons que nous-mêmes et les Nations Unies devrions persévérer dans la recherche d'une solution.

74. Nous savons que certains estiment que le progrès a été trop lent. D'autre part, ils devraient pourtant comprendre eux aussi que ce problème est extrêmement complexe et épineux et qu'il ne peut donc être résolu du jour au lendemain. Le Secrétaire général l'a du reste fort bien reconnu puisque, dans son rapport du 30 avril 1973, il disait :

“Si le Conseil de sécurité décide de poursuivre ces efforts,” — c'est-à-dire les contacts — “il faudra qu'il garde présent à l'esprit ce que j'ai dit antérieurement, à savoir qu'il faudrait du temps et une discussion prolongée pour réaliser quelque progrès que ce soit”.

75. La présence de l'Afrique du Sud dans le Territoire s'explique par l'engagement que nous avons pris de veiller à ce que les habitants soient capables d'exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance et soient prêts à le faire. Nous ne convoitons aucune partie du territoire du Sud-Ouest africain. Dans l'intervalle, nous croyons que nous avons le devoir de continuer à contribuer au développement du Sud-Ouest africain dans tous les domaines : économique, social et politique. Nous ne retirons aucun avantage financier ou économique de notre présence dans le Territoire. La totalité de ce qui provient des impôts sur le revenu à l'intérieur du Territoire, jusqu'au dernier centime — y compris les bénéfices des investissements étrangers et des opérations dans le Territoire —, se trouve réinvestie au Sud-Ouest africain dans l'intérêt de tous ses habitants. En outre, les contribuables sud-africains contribuent aux progrès du Territoire sur le compte courant, et pour ce compte seulement — c'est-à-dire à l'exclusion des paiements effectués pour financer les projets d'équipement —, des fonds qui, en 1972, ont représenté environ 80 millions de dollars et, en 1973, sont estimés aux environs de 61 millions. On se rendra compte que nos ressources ne sont pas illimitées. De plus, nous avons des responsabilités aussi à l'égard de nos compatriotes en Afrique du Sud, où nous avons de plus en plus besoin de fonds à des fins de développement. Néanmoins, nous versons cette contribution au Sud-

Ouest africain dans la sincère conviction qu'il est de notre devoir de le faire.

76. Bien entendu, on ne peut prédire le résultat de l'examen que le Conseil de sécurité consacrera au plus récent rapport du Secrétaire général. Nous reconnaissons que l'écart qui nous sépare, bien que plus étroit que jamais grâce à nos contacts avec le Secrétaire général, n'en existe pas moins. Cependant nous voulons espérer que le Conseil et l'Organisation dans son ensemble seront guidés par la nécessité impérieuse d'assurer l'évolution pacifique par le consentement de ceux qui sont directement intéressés, c'est-à-dire les habitants du Sud-Ouest africain, noirs et blancs. Il nous paraît indispensable que tous les secteurs de la population du Sud-Ouest africain soient en mesure de discuter ensemble leurs problèmes et de les résoudre à leur propre satisfaction et d'une manière qui soit compatible avec les objectifs pacifiques de la Charte.

77. Comme je l'ai dit, un pas a déjà été fait dans cette voie. Nous avons été également encouragés à cet égard par diverses discussions qui ont eu lieu récemment et qui se poursuivent entre les représentants du groupe blanc du Sud-Ouest africain et les représentants de groupes tels que les Hereros, les Namas et les Damaras, de même que l'Organisation connue sous le nom de la Voix du Peuple. Ces derniers font partie de ceux dont on connaît l'opposition au Gouvernement sud-africain. Néanmoins, ils se sont tous, pendant ces discussions, déclarés partisans du dialogue dans le Sud-Ouest africain et opposés à la violence en tant que moyen pour arriver à une fin. Pour donner un exemple de ces discussions, je dirai que M. Clemens Kapuuo, des Hereros, et M. D. F. Mudge, membre du Conseil exécutif pour le Sud-Ouest africain, se sont rencontrés à Windhoek, le 24 septembre. Dans une déclaration commune publiée peu après, ils ont déclaré qu'ils étaient l'un et l'autre partisans du contact et du dialogue en tant que méthodes destinées à résoudre les problèmes du Sud-Ouest africain et qu'ils rejetaient la violence. Au cours de leurs entretiens, selon la déclaration, ils ont échangé leurs vues sur des questions concernant le Sud-Ouest africain en général. La déclaration ajoutait qu'il était bien évident qu'ils souhaitaient l'un et l'autre favoriser les intérêts de leurs peuples respectifs et des populations du Sud-Ouest africain dans son ensemble. De nouvelles réunions de ce genre sont envisagées.

78. Ces réunions de personnes représentant des opinions et des attitudes différentes indiquent le désir des habitants de ce territoire de participer de manière commune et directe à l'évolution future du Sud-Ouest africain et nous espérons qu'ils se verront encouragés à rechercher le progrès de cette manière. En ce qui nous concerne, nous leur prodiguerons tous les encouragements possibles.

79. Dans ce monde en évolution continue, nous reconnaissons et nous acceptons le besoin de changement également dans les zones qui relèvent de notre propre responsabilité. Notre politique est loin d'être rigide ou statique. Mon premier ministre a déclaré devant le Parlement que le Gouvernement sud-africain est un gouvernement de changement et qu'il continuera à apporter des changements de manière systématique et ordonnée selon les exigences des circonstances et des nécessités nouvelles.

⁶ *Ibid.*, Supplément d'avril, mai et juin 1973, document S/10921, par. 19.

Cependant, nous croyons au changement par l'évolution, non par la violence. C'est pourquoi nous attachons une importance particulière aux consultations qui se poursuivent sans cesse entre le Gouvernement et les dirigeants des populations noires et autres de l'Afrique du Sud.

80. Nous avons dit à de multiples occasions que notre politique permettait aux différentes nations noires d'Afrique du Sud de réaliser l'autonomie dans les régions géographiques qui relèvent d'elles et d'aller vers une souveraineté et une indépendance complètes au sens que l'on donne habituellement à cette conception. Autrement dit, chacune d'elles pourrait devenir Membre de notre organisation. Elles savent qu'elles peuvent négocier leur indépendance, dans toute l'acception du terme, avec le Gouvernement sud-africain, au moment qu'elles choisiront, comme le Premier Ministre sud-africain l'a dit plus d'une fois.

81. Huit nations noires, totalisant plus de 14 millions d'habitants, ont déjà accédé à l'autonomie à des degrés divers. Six d'entre elles ont leur propre parlement, leur propre cabinet et premier ministre, ce dernier étant responsable devant leur parlement. Les deux autres nations noires, y compris les 4 millions de Zoulous, ont des assemblées législatives et un conseil exécutif doté du pouvoir exécutif. Au cours des deux dernières années, cinq élections des membres de ces parlements ont pu avoir lieu. Une sixième élection est à venir.

82. A la suite de ce progrès politique, le Gouvernement sud-africain et les premiers ministres et autres dirigeants des différentes nations sont en dialogue constant. Les contacts sont fréquents à tous les niveaux, en partant du premier ministre, dans le secteur privé aussi bien que dans le secteur public. En fait, mon premier ministre, au cours de ses sept années d'exercice, a eu plus de discussions officielles avec les dirigeants de ces nations que tous ses prédécesseurs réunis. Beaucoup de ces dirigeants voyagent à l'étranger et font état de leur position publiquement. Leurs opinions sur des questions de détail relevant des objectifs généraux de la politique sud-africaine ne concordent pas toujours avec les opinions du Gouvernement sud-africain — mais il est de leur droit et de leur devoir de présenter la position de leur peuple telle qu'ils la conçoivent. Le Gouvernement sud-africain estime que ces contacts et ces discussions sont indispensables à une évolution pacifique.

83. L'une de nos préoccupations, au cours de cette évolution, porte sur la question de la dignité de l'homme. Le Gouvernement sud-africain a pleine conscience de l'importance qu'il convient de donner à la reconnaissance et à l'acceptation de la dignité humaine de chaque individu et mon premier ministre a officiellement souligné la position centrale qu'elle devra occuper dans l'évolution politique future de l'Afrique du Sud. Cette année, au Parlement, il a dit qu'il était toujours prêt à éliminer des mesures inutiles si celles-ci faisaient obstacle à des relations saines en Afrique du Sud.

84. Rien ne préoccupe plus l'esprit des Sud-Africains que la solution des problèmes politiques qui nous sont propres. Après tout, c'est notre avenir que nous édifions et c'est notre sécurité qui est en jeu.

85. Nous demandons à la communauté internationale de respecter notre désir de résoudre nos problèmes sans ingérence. Je répète, cependant, que nous sommes prêts, à tout moment, à entamer des discussions au sujet de notre politique intérieure avec quiconque s'y intéresse sincèrement. Mais en dernière analyse, c'est à nous qu'il appartient de résoudre nos problèmes et nous les résoudrons quels que soient les sacrifices nécessaires, si nous voulons continuer à vivre dans la paix et la prospérité en Afrique du Sud.

86. Cela m'amène à la fin de la déclaration que j'avais préparée. Avant de quitter cette tribune, je voudrais faire une brève allusion aux efforts qui ont été faits pour m'empêcher de prendre la parole devant l'Assemblée. Je n'ai pas l'intention de reprendre les accusations lancées contre mon gouvernement au cours de cette tentative car elles sont sans rapport avec les questions dont l'Assemblée est saisie. Cependant je dois les rejeter dans leur totalité.

87. Nous avons été les témoins ici d'une tentative faite pour violer le principe de la liberté de parole et d'expression en cette auguste Assemblée, d'une tentative faite pour priver le représentant d'un Etat Membre de son droit légitime de participer aux travaux de l'Assemblée générale et d'exposer le point de vue de son pays. Si cette tentative avait réussi, elle nous aurait fait revenir 2000 ans en arrière car ce sont les Romains qui ont introduit la notion *audi alteram partem* : Ecoutez l'autre partie — principe qui pendant plus de 20 siècles a survécu, qui est toujours respecté et jalousement défendu dans toutes les sociétés civilisées. Les actes de certains représentants n'ont pas été à la hauteur de la dignité et du prestige de cette assemblée.

88. De plus, au lieu de m'humilier et d'humilier mon pays, ils n'ont réussi qu'à fournir la preuve de l'extrême jusqu'où ils sont prêts à aller pour saper un principe qui forme l'une des pierres angulaires de l'Organisation des Nations Unies et sans lequel elle ne saurait subsister.

89. Enfin, compte tenu de ce qui s'est passé ici, je dois déclarer officiellement que je m'élève de la manière la plus catégorique contre ce fait illégal, anti-constitutionnel et sans précédent de l'Assemblée générale en ce qui concerne les pouvoirs de l'Afrique du Sud. Mon gouvernement estime que cette affaire est des plus sérieuses.

90. M. AL-THANI (Qatar) [*interprétation de l'anglais*⁷] : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous adresser mes félicitations pour la confiance que l'Assemblée générale vous a témoignée en vous élisant président de la vingt-huitième session.

91. Je voudrais également me joindre à mes éminents collègues qui ont rendu hommage à votre prédécesseur, lequel, en faisant preuve d'impartialité dans l'exercice de ses fonctions et de tact dans la conduite des discussions, a rehaussé encore l'éclat et la dignité de ce poste élevé. En vous adressant mes meilleurs vœux de réussite dans l'ac-

⁷ L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

complissement de votre haute mission, je voudrais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats qui ont été admis à notre organisation mondiale au cours de cette session, en espérant que leur présence parmi nous aura des conséquences positives sur le renforcement de la paix et de la coopération internationales.

92. Cette vingt-huitième session annuelle de notre organisation nous met une fois de plus en présence d'un nombre croissant de problèmes internationaux et nous espérons que l'Organisation saura trouver à ces problèmes des solutions pratiques et positives qui soient dignes de son rôle et des valeurs sublimes inscrites dans sa Charte. En dépit du fait que mon pays est un membre relativement nouveau qui ne participe aux travaux des Nations Unies que depuis peu de temps, sa foi profonde dans les principes de l'Organisation et dans sa Charte a été, depuis le début, identique à sa foi en un avenir dominé par l'esprit de paix et en une communauté internationale dont les rapports sont régis par la justice et la compréhension. Nous gardons la vision de l'image glorieuse de l'Organisation internationale créée après les amères années de destruction, d'assassinat et d'horreur qui ont assombri le monde pendant la seconde guerre mondiale, dans l'espoir qu'elle pourrait mettre fin à toutes les guerres et accorder à l'humanité son droit à la dignité et à la liberté, de même qu'elle pourrait la sauver de l'oppression, de l'agression et de l'exploitation.

93. Il s'est passé maintenant plus d'un quart de siècle depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de cette période, nous avons discuté de nombreuses questions, adopté de nombreuses résolutions et des centaines d'orateurs ont pris la parole dans cette salle. Des mots tels que paix, justice, sécurité internationale, droit des peuples à la libre détermination ont marqué chaque résolution. Néanmoins, nous pouvons toujours nous demander si nous avons accompli dans le cadre de l'Organisation et conformément à sa Charte une partie de la tâche pour l'exécution de laquelle l'Organisation avait été créée. La paix a-t-elle été établie ? Tous les signes de guerre qui auraient dû être éliminés lorsque nos prédécesseurs ont signé la Charte des Nations Unies ont-ils réellement disparu ?

94. Nous ne sommes pas ici pour propager le pessimisme, mais il faut constater que la guerre, l'agression et l'exploitation sous toutes leurs formes continuent de détruire la vie de communautés humaines en Asie et en Afrique et jettent leur ombre maléfique sur le monde entier. Si nous devons nous borner à répéter les mots "paix", "justice" et "droit des peuples à la libre détermination" sans permettre à la communauté internationale de jouir de ces avantages dans la réalité, nous détruirions alors le rêve le plus cher de l'humanité et nous permettrions à l'Organisation de sombrer dans l'impuissance et la faillite.

95. Nous notons avec un profond soulagement la fin de la guerre en Asie du Sud-Est, car il était grand temps que cette région connaisse une paix véritable. Nous nous félicitons de la détente qui a eu des effets sur la situation en Europe et en Asie, permettant des progrès positifs dans les relations économiques et dans les conférences relatives au désarmement et à la sécurité européenne. Pourtant, il se trouve une région du monde où existe encore un

état de tension permanent; on a permis qu'une question reste inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis 1948 — une question précise qui est constamment débattue au Conseil de sécurité sans qu'elle puisse bénéficier de la détente internationale ni de l'esprit d'optimisme qui règne à l'heure actuelle.

96. La situation au Moyen-Orient était et demeure un problème chronique pour les Nations Unies. Elle est devenue un obstacle sur la voie de la paix, malgré les recommandations émises par cette éminente Assemblée et les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Je ne répéterai pas ces recommandations et décisions, mais je suis sûr que la plupart d'entre elles comprenaient des condamnations nettes d'Israël. Il y a une curieuse ironie à ce qu'Israël reçoive le plus grand nombre de condamnations qu'ait prononcées l'Organisation, qui a créé Israël, parce qu'il occupe encore les territoires des trois Etats arabes, refuse à une nation entière le droit à l'autodétermination et, au surplus, cherche à la disperser et à éliminer son entité nationale et sa structure humaine.

97. Un Etat Membre, dont le représentant siège parmi nous dans cette salle, ne cesse de déclarer qu'il annexera par la force les territoires de trois Etats Membres, qu'il foulera aux pieds les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui lui interdisent de modifier les caractéristiques de Jérusalem, violant ainsi le caractère sacré des Lieux Saints et lançant un défi aux sentiments tant des musulmans que des chrétiens du monde entier. Israël a également annoncé qu'il refusait de recevoir un comité des Nations Unies, comptant trois membres, délégué par le Conseil pour procéder à une enquête sur les violations des droits de l'homme commises par Israël dans les territoires occupés⁸. Il a reconnu cyniquement qu'il avait attaqué des aéronefs civils et qu'il continuerait de le faire à l'avenir. Pour résumer, Israël déclare qu'il défiera toute décision de ce genre adoptée par l'Organisation qui ne sanctionnerait pas sa politique d'agression et d'expansion.

98. L'Etat du Qatar a voté pour la résolution 3034 (XXVII) adoptée par l'Assemblée générale lors de sa dernière session, affirmant la conviction de l'Assemblée que le terrorisme et l'agression continuent de menacer la sécurité et la stabilité des nations. Si l'agression constante d'Israël contre trois Etats arabes et l'élimination du peuple de Palestine ne méritent pas d'être qualifiées de terrorisme, qu'est-ce que le terrorisme ?

99. Israël, comme les autres Etats impérialistes et racistes d'Afrique, cherche à tromper le monde quant à sa politique fondée sur le terrorisme et la belligérance en essayant de présenter les mouvements de libération nationale comme s'il s'agissait d'une campagne de terrorisme, alors qu'en fait ces moyens certains de lutte auxquels font appel les mouvements en question ne visent qu'à attirer l'attention du monde sur la justesse de leur cause. Par contre, un Etat Membre de l'Organisation qui fait sauter des aéronefs civils en vol et en détourne d'autres, qui assassine des particuliers et des communautés et qui déracine des millions de personnes de leur patrie ou leur

⁸ Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés.

impose les formes les plus féroces de répression à l'intérieur de leur partie occupée et usurpée, un Etat dont le comportement tout entier est dominé par le terrorisme et une attitude implacable, est en fait la partie qui mérite d'être dénoncée, condamnée et châtiée.

100. Mon gouvernement, en rappelant ces faits à l'Assemblée, déclare qu'il est temps que l'Organisation prenne des mesures positives et efficaces pour assurer la cessation des actes d'agression que commet Israël contre des Etats Membres de l'Organisation et son retrait des terres arabes qu'il a occupées par la force, garantir le droit du peuple palestinien à la libre détermination, mettre fin à la judaïsation de Jérusalem, à la dégradation de ses monuments historiques et à l'agression contre les biens et la liberté des citoyens des territoires occupés.

101. Tout en appréciant à sa juste valeur le rôle important joué par M. Gunnar Jarring, l'envoyé spécial du Secrétaire général au Moyen-Orient, qui s'est efforcé d'élaborer une solution pacifique du problème, nous déplorons qu'Israël fasse obstacle à sa mission et lui refuse toute coopération. D'autre part, nous apprécions les bons offices du Secrétaire général au cours de sa dernière visite dans la région, qu'Israël a essayé de vider de tout contenu pratique, défiant ainsi la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

102. A ce propos, je voudrais, au nom de mon pays, adresser nos remerciements au président Mobutu, de la République du Zaïre, d'avoir compris avec tant de sagesse et d'intensité et d'avoir appuyé notre cause vitale, notamment en ce qui concerne les droits légitimes des Arabes de Palestine, exprimant l'espoir d'une plus grande solidarité arabo-africaine pour ce qui est des questions cruciales qui affectent les mondes africain et arabe.

103. Les petits Etats non alignés sont ceux qui bénéficient réellement de la paix. Sur la base de cette évaluation lucide, mon gouvernement appuie donc les pays non alignés et donne son soutien aux résolutions adoptées à la récente réunion au sommet d'Alger, qui a été couronnée de succès, et à des conférences précédentes.

104. Mon gouvernement a une attitude semblable à l'égard de l'OUA et en accueille favorablement les décisions. L'Afrique continue de souffrir de l'exploitation, de l'agression et de la guerre d'attrition pratiquées par le colonialisme portugais en Angola, au Mozambique et en Guinée-Bissau. Des millions d'Africains gémissent encore sous le joug de l'impérialisme imposé par les colonialistes en Rhodésie et en Afrique du Sud.

105. Les pays non alignés et les membres de l'OUA sont des Etats qui œuvrent pour la paix. L'Organisation mondiale pourrait-elle rester indifférente à leurs aspirations légitimes et à leur désir positif de paix, de justice et de liberté ?

106. Mon gouvernement estime que la politique des armements nucléaires et leur prolifération continuent de représenter une menace directe pour l'humanité et, par conséquent, il nous paraît très nécessaire que l'Organisation d'une conférence du désarmement nucléaire reçoive une attention sérieuse afin qu'il devienne enfin possible d'arriver à des négociations de fond sur le désarmement universel. C'est pourquoi mon gouvernement apprécie hautement la sage résolution de l'Assemblée générale faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. En tant qu'Etat directement intéressé, nous espérons que cette résolution sera mise en œuvre au plus tôt.

107. Nous apprécions le rôle important des Nations Unies dans le domaine du développement, et cela nous incite à penser que la communauté mondiale doit faire tous ses efforts pour créer des liens plus solides et plus substantiels entre pays en voie de développement et pays développés et établir entre eux une coopération étroite et équitable. Pour louables qu'ils soient, les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement, par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement restent en deçà du niveau nécessaire pour que soit comblé le fossé entre nations en voie de développement et nations développées. Ce fossé s'élargira encore et mettra en danger la paix mondiale à moins que les Nations Unies ne cherchent de nouvelles perspectives et n'agissent plus rapidement pour amener les nations développées à accroître leur assistance aux pays en voie de développement afin que ceux-ci puissent venir à bout de leur retard et que l'équilibre soit établi entre le prix des matières premières et celui des produits industriels.

108. Enfin, l'Etat du Qatar espère que la présente session parviendra mieux à réaliser les aspirations des peuples du monde à la paix, à la liberté et à la justice, à mettre en œuvre de manière plus efficace les résolutions des Nations Unies et à appliquer les principes inscrits dans sa Charte.

La séance est levée à 13 h 10.